

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220201

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Vibraye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation 16 février 2022	Étaient Présents : MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, PARIS Hubert, PITOU Jean Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires, Mme Annick BRUNEAU, membre suppléant.
Date d'affichage 16 février 2022	Étaient excusés : Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Jean Pierre MARIAIS M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE TOLRA M. NICOLAY Christophe donne pouvoir à Jacques LACOCHE Mme STERBA Eleonora donne pouvoir à Jean Pierre MARTEL M. MORIN Sébastien
Nombre de conseillers En exercice : 42 Présents : 36 Votants : 40	Mme Germain Martine arrivée à 20h 15

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220224-D20220201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2022

Mme Germain Martine arrivée à 20h 15

Mme RENARD Candy est nommé secrétaire de séance.

OBJET : **ELECTION MEMBRE COMMISSIONS**

Vu les délibérations 20200708 portant sur la création et les modalités de constitution des commissions communautaires et 20200709 portant sur l'élection des membres de ces mêmes commissions,

Suite à la démission Isabelle THOIREY et de son remplacement par Mme BESNIER Claire installée lors du conseil du 27 janvier dernier, Madame Claire BESNIER émet le souhait de participer aux commissions Santé, Action sociale-Famille- Solidarité et Urbanisme -Habitat.

L'élection des membres des commissions thématiques intercommunales doit être réalisée au scrutin uninominal secret, toutefois les membres du conseil communautaire peuvent décider à l'unanimité d'un scrutin public.

Monsieur le Président rappelle les délibérations n° 20200708 et 20200709 en date du 23 juillet 2020, relatives à la création et aux modalités de fonctionnement des commissions thématiques interne à la collectivité.

Pour mémoire, les commissions seront composées selon les modalités suivantes :

- À minima de 6 conseillers et jusqu'à 12 maximum, sans compter le Président de la commission, à l'exception de la commission voirie qui aura un représentant par commune,
- Les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux non élus communautaires,

- Une commission ne peut être composée de plus de conseillers municipaux que de conseillers communautaires, à l'exception de la commission voirie,
- Le nombre de conseillers municipaux de la même commune ne pourra excéder 2 membres dans la même commission,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,
- **PROCLAME** Mme BESNIER Claire élue membre des commissions Santé, Action sociale-Famille-Solidarité et Urbanisme-Habitat

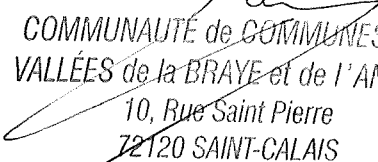
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 février 2022

Le Président,

Michel LEROY


COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS